



HAL
open science

Des architectes urbanistes au cœur d'une lutte entre des écologies concurrentes

Pierre Bouilhol

► **To cite this version:**

Pierre Bouilhol. Des architectes urbanistes au cœur d'une lutte entre des écologies concurrentes. Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2023, 17, 10.4000/craup.12171 . hal-04740177

HAL Id: hal-04740177

<https://hal.science/hal-04740177v1>

Submitted on 16 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Des architectes urbanistes au cœur d'une lutte entre des écologies concurrentes

« Quartier libre des Lentillères » contre « écocité Jardin des maraîchers »
à Dijon

*Architects Engaged in a Struggle Between Competing Ecologies: The “Quartier
libre des Lentillères” versus the “Écocité Jardin des maraîchers” in Dijon, France*

Pierre Bouilhol



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/craup/12171>

ISSN : 2606-7498

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Pierre Bouilhol, « Des architectes urbanistes au cœur d'une lutte entre des écologies concurrentes », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], 17 | 2023, mis en ligne le 15 avril 2023, consulté le 21 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/craup/12171>

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Des architectes urbanistes au cœur d'une lutte entre des écologies concurrentes

« Quartier libre des Lentillères » contre « écocité Jardin des maraîchers » à Dijon

Architects Engaged in a Struggle Between Competing Ecologies: The “Quartier libre des Lentillères” versus the “Écocité Jardin des maraîchers” in Dijon, France

Pierre Bouilhol

Introduction

- 1 Depuis les années 2000, la « zone des abattoirs », au sud-est de Dijon, fait l'objet d'une grande opération de renouvellement urbain à travers l'un des plus importants projets d'écoquartier de la ville. Sélectionnée en 2011 sur la base d'un concours public, ANMA¹, une agence d'urbanisme et d'architecture au sein de laquelle je suis engagé en tant qu'architecte doctorant², propose un projet baptisé « Écocité Jardin des maraîchers », qui répond à un programme de 1 500 logements et 20 000 m² de bureaux, commerces, activités et zone maraîchère sur une surface de 20 hectares. Le projet doit se construire en quinze ans, en deux tranches : d'abord sur la partie est, occupée par d'anciens abattoirs, comprenant 1 000 logements, dont 350 déjà habités aujourd'hui (dont les trois quarts à loyer modéré) ; puis la seconde, à l'ouest, qui devait comprendre 500 logements sur 7 hectares d'anciennes activités et de terres maraîchères enfrichées.
- 2 À partir de 2010, des habitants, militants et associations environnementales se regroupent pour s'opposer à la deuxième tranche du projet, qui prévoit d'urbaniser les « derniers vestiges de la ceinture maraîchère de Dijon³ ». Ces collectifs organisent une manifestation pour l'accès aux terres et à l'autonomie alimentaire, qui débouche sur l'occupation et la remise en culture d'une partie de la friche agricole. En treize ans, la dynamique de la mobilisation n'a cessé de grandir et de se diversifier, au point que les

opposants parlent d'un « quartier libre des Lentillères » (QLL) pour désigner ces terres occupées dans la ville. La lutte s'est bâtie sur une résistance physique et matérielle croissante face au projet d'écoquartier. Elle s'est développée autour d'activités agricoles (ferme maraîchère, potagers collectifs, jardins individuels), de lieux de vie (occupation de maisons, construction d'habitats légers), d'un marché à prix libre hebdomadaire, de chantiers collectifs, de grandes manifestations en ville, ou encore de fêtes de quartier. En 2019, à la veille des élections municipales, le maire annonce l'abandon de la deuxième tranche de l'écoquartier pour sanctuariser ces terres maraîchères, tout en dénonçant l'illégalité de leur occupation. Aujourd'hui, la mobilisation se poursuit pour s'opposer à la potentielle destruction du QLL et pour l'affirmation des formes de vie qui s'y sont développées.

- 3 Dans cet article, le devenir contesté de ces sols est étudié sous l'angle d'une lutte entre des manières concurrentes de se réclamer d'une pensée de l'écologie. L'enquête s'appuie sur l'observation participante à des ateliers de travail internes et externes à l'agence d'architecture. Ces observations sont croisées et analysées à l'aide de plusieurs types de sources : les archives de l'agence (appel d'offres, réponses des architectes urbanistes au concours, présentations intermédiaires), des documents officiels (communiqués de presse, conclusion de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC), des supports de communication et des articles de presse qui traitent du QLL, ainsi que des recherches en géographie sociale sur l'expérience des Lentillères. La mobilisation dijonnaise est mise en perspective grâce à des travaux en géographie, sociologie et philosophie, qui interrogent les récentes luttes environnementales en France.
- 4 Ce travail, affilié au domaine de la recherche-projet⁴, constitue une position d'enquête privilégiée : ma participation à la production de documents de l'agence et la rédaction de cet article m'ont permis d'échanger pendant plusieurs mois avec les architectes urbanistes d'ANMA sur cette situation de projet. Mais la position que sous-tend l'analyse comporte des limites : par exemple, l'accès à des entretiens avec des membres de la mobilisation est jusqu'ici difficile. En effet, enquêter « depuis l'agence » n'est pas neutre, d'autant qu'il s'agit d'une situation de projet « en train de se faire », dont les arbitrages politiques quant au devenir du QLL ne sont pas encore arrêtés.
- 5 Cet article est organisé en quatre parties. Dans la première, il convient d'abord d'observer l'histoire de ce territoire pour comprendre l'ancrage et les motivations de cette mobilisation socio-environnementale. Cette histoire permet, dans la deuxième partie, de révéler des régimes d'attention au territoire différents selon la perception qu'en ont les acteurs ; elle engage en outre des pratiques narratives et des manières concurrentes de se réclamer d'une pensée de l'écologie. La troisième partie interroge les ressorts communicationnels d'une mobilisation qui entend « ouvrir une brèche impertinente et joyeuse dans la métropole⁵ » pour saisir comment se construisent et se solidifient des représentations alternatives. La dernière examine comment les architectes urbanistes reçoivent cette opposition aujourd'hui, alors qu'ils sont interrogés sur le devenir du projet d'écocité au vu de l'abandon de la deuxième tranche et de la potentielle urbanisation d'un secteur situé à l'est du QLL. Il s'agit, pour eux, avec prudence et non-innocence, d'hériter d'une histoire qui leur a échappé et trouble leurs habitudes tout en représentant une opportunité originale de réinterroger l'activité de projet à l'heure du nouveau régime climatique.

La « zone des abattoirs », espace de convergence entre mouvement de squat urbain et mouvement de paysans sans terre

- 6 Le projet d'« écocité Jardin des maraîchers », dont une partie est aujourd'hui appelée par les militants occupants « quartier libre des Lentillères », est longtemps resté un espace en marge du développement de la ville. Ancien faubourg des Lentillères, il abrite de petites et grandes industries qui ont progressivement cessé leurs activités au cours du XX^e siècle. En 1963, les abattoirs de Dijon s'installent sur ces terres encore cultivées de la périphérie, suite à leur délocalisation du centre-ville. Des zones d'habitat pavillonnaire remplacent peu à peu les activités industrielles et agricoles, dont la construction s'intensifie dans les années 1970. L'activité des abattoirs (tannerie, boucherie, abattage) s'arrête dans les années 1980, laissant des bâtiments désaffectés, tandis que la zone maraîchère se trouve de plus en plus enclavée par l'urbanisation. Commence alors un début d'enfrichement sur certaines parcelles, alors que d'autres sont encore cultivées. Entre 1990 et 2010, la friche est écartée des dynamiques urbaines. Elle entre dans une phase de déshérence, entre cessation de l'activité agricole et réinsertion du lieu dans un cadre planifié, propice à un temps de veille. En 2000, lors de la révision du plan d'occupation des sols (POS), la friche, jusqu'alors classée en zone agricole (ZA) devient zone à urbaniser (ZaU). Elle est comprise dans la réserve foncière de l'action publique, qui peut dès lors exercer son droit de préemption. Elle fait l'objet de rumeurs : projet de clinique privée dans les années 1990, puis implantation de la future gare LGV Rhin-Rhône, finalement fixée ailleurs par délibération en 2006.
- 7 À l'hiver 1997, plusieurs soirées sont organisées sans autorisation sur la zone des anciens abattoirs par des personnes issues du mouvement de squat, qui décident rapidement de réinvestir le lieu de façon durable. C'est la naissance de l'Espace autogéré des tanneries (EAT), reconnu depuis comme un haut lieu à la fois politique et culturel de la mouvance punk, libertaire et autonome. Après deux années de tensions avec la municipalité, François Rebsamen, maire fraîchement élu, légalise l'EAT en signant une convention d'occupation précaire. En 2009, alors que le projet d'écoquartier se précise au sein de la métropole, la mairie annonce l'ouverture d'une phase de négociation avec l'EAT afin d'organiser son déménagement. L'EAT « tente le pari de la légalisation⁶ » et déménage fin 2014 pour renaître sous le nom « Tanneries II » dans un hangar industriel situé à 2 kilomètres des « Tanneries I ».
- 8 En parallèle, la défense de l'agriculture locale à Dijon s'accroît dans la société civile. Le recensement des habitants de l'agglomération intéressés par une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap⁷), mené par un regroupement d'écologistes⁸, révèle une demande d'environ 700 paniers non pourvue. Le collectif organise des rencontres entre producteurs et consommateurs qui aboutissent à la création de plusieurs Amap, mais son action phare est le lancement en juin 2009 d'une pétition concentrant les revendications sur l'accès au foncier, présenté comme le principal frein au développement de pratiques agricoles alternatives. Un rapprochement est amorcé entre certains membres du collectif d'écologistes et l'EAT. Ces derniers font part de l'existence d'une friche à proximité de chez eux, alors peu connue des riverains. Un projet d'occupation illégale et de défrichage pour en faire un jardin collectif se précise. Un appel public est lancé, intitulé « Libérons les terres », mais se garde d'annoncer ouvertement l'objectif concret de la journée. Le 28 mars 2010,

après un rassemblement devant l'hôtel de ville, 200 manifestants se mettent en marche « fourche à la main », des semis dans des brouettes, au son d'une batucada, pour défricher 3 000 m² de terrain aux Lentillères, marquant en quelques heures la naissance du potager collectif des Lentillères (Pot'Col'Le).

Figure 1. Rassemblement « Libérons les terres », 28 mars 2010

Retour sur 10 ans de luttes aux Lentillères en photos et vidéos

Posted on 14 avril 2020 by admin



« J'ai 10 ans » ! Plongée dans les archives de cette tumultueuse première décennie et particulièrement sur la date anniversaire. Par ces temps de confinement, on vous emmène en ballade dans les archives du média militant local de l'époque – Brassicanigra – avec des articles, des photos et aussi des vidéos glannées sur le web.

Remontons le temps grâce aux archives amassées en ligne et, pour fêter l'anniversaire du Quartier Libre des Lentillères malgré le confinement, retraçons ensemble ces 10 années de luttes et de construction....

Source : Impression écran d'un article publié sur le site internet du quartier libre des Lentillères, « Retour sur 10 ans de luttes aux Lentillères en photos et vidéos », 14 avril 2020, [en ligne] [<https://lentilleres.potager.org/2020/04/14/retour-sur-10-ans-de-luttes-aux-lentilleres-en-photos-et-vidéos>], consulté le 05/02/2022.

- 9 L'apparente coïncidence entre la présence du squat des Tanneries et l'occupation des Lentillères sur la même zone est en réalité « le résultat d'un double héritage entre mouvement urbain squat et mouvement des paysans sans terres convergeant autour de la réappropriation commune et autogestionnaire des espaces urbains délaissés⁹ ». En dépit d'un mode d'action qui peut être affilié à celui des luttes urbaines, les motivations avancées sont avant tout agricoles, signant l'émergence d'un « empaysonnement des luttes urbaines¹⁰ ».

Figure 2. Vue aérienne (2008) et axonométrie de l'écocité projetée (ANMA, concours 2011)



© ANMA

- 10 En 2009, la collectivité confie par délibération municipale à la Société publique d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (Splaad) l'aménagement du secteur, qui acquiert progressivement les terrains concernés par le projet d'écoquartier. La Splaad lance alors un concours pour la maîtrise d'œuvre d'une « cité-jardin contemporaine » sur le site. La municipalité ayant identifié un besoin de construction de nouveaux logements¹¹, ce secteur constitue « un enjeu majeur de son devenir en matière d'urbanisation [...] permettant de recomposer l'une des sept entrées de l'agglomération¹² ». L'objectif est de « reconquérir ce morceau important de ville, suite à l'abandon d'un certain nombre d'activités liées au site des anciens abattoirs [...] en développant des microcentralités accueillantes, reliées aux territoires avoisinants¹³ ». Les projets doivent « répondre aux ambitions d'exemplarité en termes de développement durable, les élus souhaitant faire de Dijon une référence européenne en matière d'écologie urbaine¹⁴ ». La Splaad attend des architectes urbanistes que cette « philosophie de société [soit] au service d'une philosophie du projet¹⁵ ». La récente installation des jardiniers squatteurs n'est alors pas mentionnée par le cahier des charges. En 2011, ANMA remporte le concours avec le projet d'« écocité Jardin des maraîchers », qui sera développé plus tard.
- 11 Le potager collectif des Lentillères est la première entité à naître de l'occupation de mars 2010. Il matérialise la double revendication d'une alimentation de qualité pour tous et la possibilité de disposer d'un coin de terre à travers la réappropriation collective d'un espace urbain. « Paysans sans terre et urbains sans jardin sont ainsi appelés à s'unir » souligne la sociologue Yannick Sencébé, engagée dans la mobilisation¹⁶. Pendant deux ans, le Pot'Col'Le, un jardin collectif couplé à des activités comme la projection de films et débats ou de repas collectifs, est le seul collectif sur la

friche. Dès le départ, l'occupation de ces sols, aujourd'hui propriété de la Splaad, fait l'objet de tensions. En juillet 2010, l'aménageur démolit la « Villa », lieu de rassemblement du collectif, qui se déplace finalement à la « Grange rose ». Quelques mois plus tard, la fresque arborant l'inscription « Potager collectif des Lentillères », « forme de plaque officielle du lieu¹⁷ », est recouverte de peinture grise par les services de la mairie, avant d'être remise en état par les opposants. Alors que le collectif prévoit de défricher une nouvelle zone pour agrandir ses espaces de maraîchage, en 2012, la métropole envoie une tractopelle pour empêcher l'extension de l'occupation. Une déambulation suivie d'un chantier collectif sont organisés¹⁸. Au lieu de ralentir l'occupation, ces tensions matérielles débouchent « sur des contre-offensives et des formes de résistance pour “tenir le lieu” tout en le transformant en un véritable quartier¹⁹ ».

- 12 En avril 2012 s'ouvre le « Jardin des maraîchers », afin de dépasser le jardinage et aboutir à une production plus conséquente qui se rapproche de l'agriculture, dans une logique d'autosuffisance et de distribution du surplus à travers un marché à prix libre. Inspiré de l'expérience de la ferme du Sabot montée sur la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes en 2011, le nom est ironiquement repris du projet d'écoquartier pour opposer la pratique maraîchère à la mise en scène communicationnelle de la municipalité. Trois maraîchers installent alors leurs habitations sur la friche.

Figure 3. Carnaval du quartier libre des Lentillères, 26 mai 2022



Source : « Récit d'un carnaval haut en couleur », 26 mai 2022, [en ligne] [<https://lentilleres.potager.org/2022/05/26/recit-dun-carnaval-haut-en-couleurs-que-la-fete-continue>], consulté le 07/07/2022.

- 13 Le défrichage se poursuit au profit d'une multiplication des jardins individuels et de cultures maraîchères gérées collectivement. Des maisons sont occupées illégalement,

des habitats légers sont autoconstruits, un camping est mis en place ainsi que des espaces communs. Décrit par le quotidien *Le Monde* comme un quartier « bigarré et autogéré [...] où se côtoient maraîchers, zadistes, migrants, étudiants précaires, ingénieurs agronomes, résidents du foyer social voisin²⁰ », le lieu est aujourd'hui habité à l'année par 80 personnes²¹.

- 14 La mobilisation prend la forme d'une « occupation visant à expérimenter collectivement des formes de culture du sol²² », à travers la remise en question du principe de propriété et d'usages des sols, et de réflexions sur les « communs ». Elle se cristallise autour d'une lutte contre la politique urbaine de la municipalité en place, au nom de l'autonomie alimentaire, de la préservation des espaces agricoles en ville et de l'accueil de sans-papiers. Luttant contre l'urbanisation de la deuxième tranche du projet d'écocité, les militants créent une controverse sur la « fabrique durable de la métropole », en déconstruisant le discours écologique porté par la municipalité à travers la critique du concept d'« écoquartier », figure du développement durable en matière d'urbanisme.

Des représentations concurrentes de l'écologie et du devenir d'une "friche"

Il n'existe pas d'écologie au singulier

- 15 De plus en plus de conflits mettent aux prises des écologistes avec d'autres écologistes²³. Pour le philosophe Yves Citton, il existe aujourd'hui au moins deux façons de se réclamer d'une conscience écologique²⁴. La première, l'« écologie gestionnaire », défend des préoccupations environnementales qui consistent à « économiser nos ressources afin de produire de façon plus soutenable les modes de vie qui ont fait notre bonheur depuis le décolllement du développement industriel²⁵ ». Cette écologie gestionnaire agit à travers un arsenal pour « sauver la planète » : économie verte, développement durable, taxe carbone, compensation, incitation et marché des droits à polluer.
- 16 La seconde, l'« écologie profonde », propose quant à elle des alternatives collectives concrètes afin de faire émerger d'autres formes de vie à partir de l'activisme politique d'organisations agencées de bas en haut (*grassroots*), de façon à « revaloriser les liens qui nous attachent les uns aux autres ainsi qu'à notre environnement, ce qui implique de combattre nos addictions actuelles aux fétiches de la croissance consumériste²⁶ ». Y sont dénoncés les dégradations, la standardisation, les inégalités, l'écofascisme, le brevetage du vivant, pour promouvoir des mouvements d'occupation, de ralentissement, de circuits courts, de commun et/ou de décroissance. Ces deux écologies ont des « écosystèmes attentionnels²⁷ » différents.

Des écologies qui s'opposent sur le statut de l'économie

- 17 Pour l'écologie gestionnaire, à laquelle on peut associer l'action publique, l'économie capitaliste constitue un cadre de référence indépassable, du moins à moyen terme, « pour concevoir et promouvoir des mesures réalistes susceptibles de généraliser à toute l'humanité la prospérité matérielle initiée par la modernisation des sociétés occidentales depuis la fin du XVIII^e siècle²⁸ ». Le projet d'écoquartier de Dijon est

d'abord le fruit d'une politique urbaine identifiant un besoin en logements au sein de la métropole, croisée à des territoires « délaissés » représentant un potentiel de requalification pour l'action publique. La chaîne de production de l'écocité Jardin des maraîchers s'inscrit dans une alliance public-privé dont l'équation économique est basée sur des dépenses (achat du foncier, viabilisation des terrains, construction des espaces publics et des équipements, honoraires des études) et des recettes (financement de la collectivité et revente des terrains viabilisés à des promoteurs), l'opération devant tendre au minimum à un équilibre financier pour l'aménageur.

- 18 Aux yeux de la mobilisation, l'économie capitaliste constitue la cause principale du caractère non seulement insoutenable mais surtout indésirable de la politique urbaine dijonnaise. Pour les occupants, le capitalisme a absorbé l'écologie, dont les écoquartiers, « multilabélisés », « en béton, avec beaucoup d'isolants chimiques²⁹ » sont la traduction. En promouvant le maraîchage urbain, les militants inscrivent ce lieu dans une économie alternative de circuits courts, de modes de production lents, conviviaux et singularisés. Les occupants s'attaquent au régime de la propriété privée exclusive qui soutient les logiques d'aménagement urbain, en revendiquant l'appartenance à un lieu dont ils ne sont pas propriétaires : « C'est l'usage d'un territoire (réglementé par le plan local d'urbanisme) et non la propriété (réglementée par des contrats) qui en détermine l'organe décisionnaire³⁰ ». Il s'agit de confier le soin de « la terre à celles et ceux qui la cultivent³¹ ». Leur lutte s'inscrit dans la « culture squat », dont la première manifestation a lieu lors des luttes paysannes anglaises entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, avec le mouvement des *enclosures* : lorsque les seigneurs clôturèrent les campagnes en limitant l'usage des prés communaux à quelques personnes choisies, les paysans luttèrent en occupant illégalement ces terres (*to squat* signifie s'accroupir, se blottir en anglais)³².
- 19 Les discours mobilisés par les militants du QLL s'inscrivent dans une critique du capitalisme et de la transformation de la nature en marchandise. Leur action revendique un « prendre soin » des interdépendances et des liens interspèces : « Prendre soin de nous tou.t.es, occupant.e.s et usager.e.s du quartier, humains et non-humains, mais aussi de ce qui nous entoure, friches, terres maraîchères, chemin et petits bois³³. » En sollicitant des autrices.eurs comme Philippe Descola, Isabelle Stengers, Serge Gutwirth ou Sarah Vanuxem³⁴, les maraîchers participent à une épistémologie critique de la modernité occidentale, dont l'anthropocentrisme et la pensée « naturaliste » seraient responsables d'une « crise de la sensibilité à l'égard du vivant³⁵ ». Leurs positions rejoignent en cela de nombreuses enquêtes menées au sujet d'autres luttes environnementales, comme la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, où des formes de vies multiples, telles que les forêts, les animaux, le bocage ou les sentiers, sont évoquées comme des agents ou des actants, voire des acteurs à part entière. Ces enquêtes montrent comment ces luttes tissent de nouvelles alliances avec le vivant en mettant en œuvre des « processus collectifs institutionnels donnant forme et consistance à l'habitation partagée d'un paysage composite et discontinu, comprenant à la fois des humains et des non-humains³⁶ ».

Des écologies aux échelles d'attention différentes

- 20 Pour Yves Citton, ce qui sépare l'écologie profonde et l'écologie gestionnaire est leur échelle d'attention. Pour l'écologie profonde, « c'est l'enracinement d'une sensibilité

environnementale dans des pratiques de socialisation qui invente des alternatives concrètes aux dévastations capitalistes ». L'attention des militants est surtout « ancrée dans des pratiques collectives de proximité enracinées dans la matérialité et l'histoire vécue d'un territoire, tramées dans l'invention concrète d'autres formes de liens sociaux³⁷ ». Bien que l'attention des habitants du QLL se concentre sur un terrain de 7 hectares, leur action s'articule avec des questions d'échelle planétaire : comment s'installer avec légèreté sur un territoire, de manière à ne pas aggraver les dérèglements climatiques en cours ? En affirmant une séparation avec les entités politiques ou institutionnelles et avec la société marchande, la mobilisation défend également le caractère positif de l'ancrage territorial, par la construction d'une « zone du dedans³⁸ ». S'inscrivant dans une filiation politique anarchiste et libertaire, cette mobilisation revendique une autogestion communautaire des ressources. Les décisions quant à la manière de résister, habiter et cultiver ces sols sont prises lors d'assemblées mensuelles des usagers. L'ancrage dans le tissu social local est central :

C'est un geste politique contre l'urbanisation, qui est d'abord un réseau de liens, et pas un front. Construire des toiles d'araignées qui résistent aux assauts [...] c'est multiple, c'est incompressible, quand tu crois avoir compris, c'est un autre collectif qui arrive³⁹.

- 21 Les architectes urbanistes d'ANMA s'appuient eux aussi sur de « fortes convictions écologistes : des projets urbains inspirés du “génie du lieu⁴⁰”, spécifiquement conçus pour le contexte, des bâtiments sur mesure, avec une volonté constante d'utiliser les énergies naturelles⁴¹ ». Fondée en 2001 par Nicolas Michelin, Cyril Trétout et Michel Delpace, ANMA compte aujourd'hui 70 collaborateurs architectes, urbanistes et paysagistes. Depuis vingt ans, l'agence a réalisé plusieurs centaines d'études et de projets d'architecture et d'urbanisme en France et à l'étranger, dont le bâtiment du ministère de la Défense, à Paris (2010-2015), les logements à ventilation naturelle du quartier Grand Large, à Dunkerque (2005-2008) ou encore l'aménagement du quartier des Bassins à flot, à Bordeaux (2008-2019). L'agence critique la financiarisation de la ville et de l'architecture⁴² « dominés par le monde de l'argent et du profit à tout prix⁴³ ». En 2009, Nicolas Michelin, « reconnu pour ses prises de position sur ces questions⁴⁴ », est interrogé par la revue de sciences humaines *Tracés*⁴⁵ sur la manière dont l'urbanisme peut constituer une forme « d'écologie appliquée ». Il défend une architecture bioclimatique à travers la conception de bâtiments « peu motorisés, auxquels on n'aurait pas ajouté des panneaux, des capteurs, etc. mais qui sont conçus en fonction du vent, de la pluie et du soleil ». L'agence revendique une démarche « sur-mesure », à travers une « planification douce ». Nicolas Michelin défend « l'écoquartier contre la *gated community*, ultra-sécurisée », à travers des « idées simples, peu coûteuses mais vraiment efficaces : la rue peut être poursuivie [...] comme un espace de sociabilité⁴⁶ ».

Figure 4. Perspective de l'espace public central de l'écocité, concours, 2011



© ANMA, 1plan

- 22 Le projet lauréat de « cité-jardin contemporaine » dijonnaise s'inscrit dans ce discours et se veut être une reconversion du patrimoine existant. Plutôt que de passer par une délégitimation de la fonction maraîchère précédente, la redéfinition de l'usage du foncier s'appuie sur une reconversion du patrimoine industriel et agricole des lieux, considérés comme des « outils de projet primordiaux ». Le « génie du lieu » doit ici être « révélé » par les aménagements, afin de « mettre en scène un territoire et son histoire⁴⁷ ». Le projet se développe autour d'un espace public central planté, qui suit les traces d'un ancien bassin d'évacuation des abattoirs ; la réhabilitation de certains bâtiments industriels, dont les anciens abattoirs, « qui permettrait de symboliser les traces de l'histoire et d'offrir un espace commercial généreux et atypique » ; la mise en place de jardins familiaux qui permettent de mettre en scène l'histoire maraîchère du site (sur deux hectares pour 170 unités, soit des parcelles de 110 m² pour les futurs habitants).
- 23 Les architectes urbanistes testent et affinent les formes urbaines, architecturales et paysagères à travers les outils de la planification et de l'architecture : plan guide à l'échelle 1 : 1000, maquettes et modélisations 3D, images et perspectives, tableaux de calculs permettant une gestion des flux, des matériaux et bilans économiques qui anticipent les retours sur investissement. Ces outils constituent des objets intermédiaires à partir desquels élus, aménageurs, promoteurs, architectes, habitants, aux intérêts parfois contradictoires, débattent et négocient les formes architecturales et urbaines, les espaces publics, les équipements, les lieux de sociabilité, ainsi que le type de montage opérationnel lors d'ateliers de travail. Les architectes analysent et projettent le territoire « sur la base d'une réduction d'échelle, [...] qui traduit un mètre de réalité à quelques millimètres sur le papier (ou d'écran)⁴⁸ ». Les formes architecturales, représentées à travers ces différents outils et débattues tout au long du processus, se pétrifient à mesure qu'un consensus est négocié entre les différents intérêts dont on reconnaît la légitimité. L'ensemble de ces arbitrages est présenté lors de plusieurs réunions publiques de concertation, au cours desquelles aucune opposition ne se manifeste⁴⁹.

Figure 5. Maquette du projet d'écocité Jardin des maraîchers présentée lors de la réunion de concertation publique préalable à la création de la ZAC (décembre 2011)



© ANMA

Figure 6. Extrait d'un plan des réseaux de l'écocité Jardin des maraîchers, Dijon



© ANMA, Infraservice, bureau d'études en voirie et réseaux divers, 2016

- 24 Cependant, alors que la création du Giec⁵⁰ en 1988 institutionnalise l'idée d'une crise environnementale, le « récit écologiste⁵¹ » ne pénètre le milieu de l'architecture en France que tardivement, à partir des années 2000, avec un discours globalisant à

dominante scientifique et techniciste. Le projet d'écocité Jardin des maraîchers de Dijon s'inscrit en ce sens dans une conception du développement durable basée sur des idées de performance énergétique, de croissance verte et d'un progrès au service d'une architecture qualifiée de plus responsable. Les années 2010 marquent une nouvelle période, durant laquelle la thèse de l'Anthropocène, démontrant l'influence prépondérante des activités humaines sur les dérèglements naturo-sociaux et climatiques, se diffuse dans le champ de l'architecture et fait « vaciller la manière dont les architectes s'emparent de la question écologique⁵² », jusqu'alors très orientée vers le développement durable, ou alors traitée à la marge, notamment par des militants, comme au QLL.

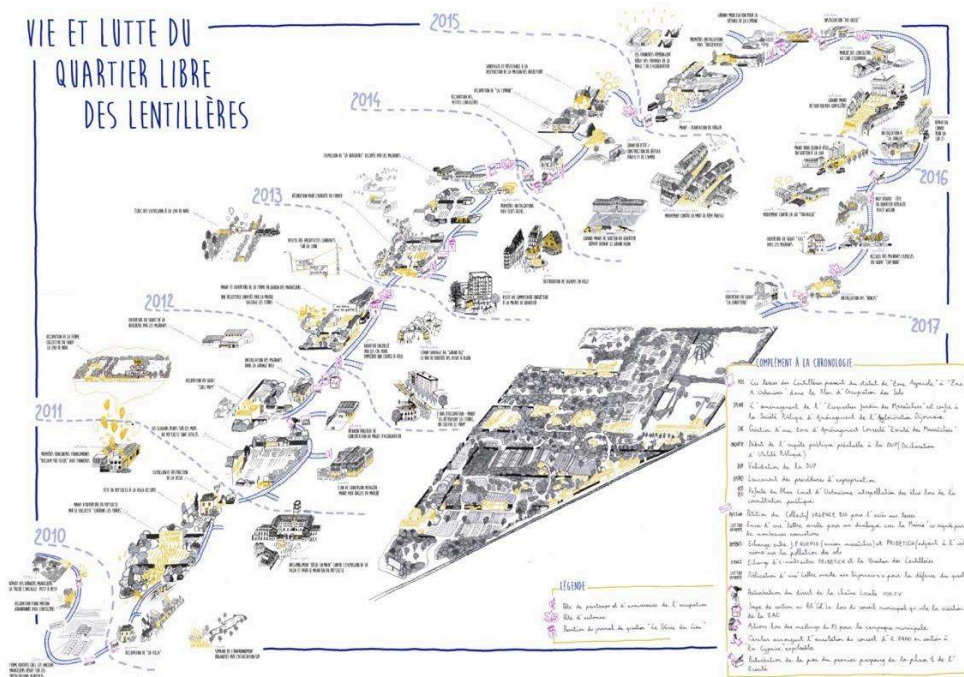
- 25 Cette « guerre des écologies » renvoie à des manières concurrentes de prêter attention au monde et à ses potentielles transformations, qui s'opposent notamment sur le statut de l'économie, de la propriété et sur la relation au vivant. Les ancrages au territoire diffèrent ainsi selon l'échelle d'attention et les outils de chaque acteur : territoire à gouverner pour l'action publique, territoire de projet pour les architectes urbanistes, territoire de vie, d'expérimentation et de lutte pour les jardiniers squatteurs. En médiatisant son expérimentation, la mobilisation du QLL construit une représentation alternative qui met en débat le devenir de ce territoire. Comment et où se matérialise cette représentation alternative ? Avec quels discours et régime narratif ?

Le quartier libre des Lentillères, une expérimentation concrète qui construit une brèche dans les représentations collectives

- 26 La mobilisation contre la deuxième tranche de l'écocité Jardin des maraîchers annonce explicitement ne pas vouloir faire de la politique « une sphère séparée de [leur] vie quotidienne⁵³ » en travaillant à « ouvrir une brèche impertinente et joyeuse dans la métropole⁵⁴ ». L'action des militants du QLL produit la preuve concrète qu'une alternative au modèle urbain proposé par la métropole se fabrique sans son consentement. Ces *punk-sowers* (« punks-semeurs »), pour reprendre l'une des trois figures créatives de codesign proposées par Céline Bodart et Chris Younès, « inventent de nouveaux rituels pour engager collectivement d'autres formes d'attention et de discussion ; ils imaginent de nouvelles dynamiques de rassemblement pour ouvrir des voies alternatives de création et de négociation⁵⁵ ». En apprenant à désapprendre, ils « réinventent ce que signifie construire une communauté concernée par la transformation de son milieu⁵⁶ ». En usant de narrations qui tournent notamment en dérision le langage communicationnel de l'action publique et des architectes urbanistes, la mobilisation agit de manière à construire un espace avec le narratif construit par l'action publique. Lors d'une visite officielle des architectes urbanistes sur le site en 2013, les opposants afficheront une banderole sur laquelle est inscrite « Michelin-Vinci ZAC-ZAD On laisse pas béton ». En affiliant le nom de famille de Nicolas Michelin à l'un des plus grands acteurs français de l'industrie de la construction, ils s'attellent à décrédibiliser l'image et l'action des architectes urbanistes, en les assimilant au « capitalisme vert » et au bétonnage des terres maraîchères.

- 27 De manière de plus en plus diversifiée, le collectif diffuse son action grâce à différents médias : site internet, liste de diffusion, journal autoproduit, relais dans des journaux locaux et nationaux. En renommant un espace de la friche « Jardin des maraîchers », repris ironiquement à l'écoquartier planifié, ils déconstruisent le discours diffusé par les porteurs du projet au nom d'une « fabrique durable de la métropole ». Lorsque l'aménageur envoie une tractopelle sur une zone que le collectif projette de défricher, ils organisent avec dérision un « concours de rebouchage de trous » à partir duquel ils communiquent. Le journal du collectif, baptisé « Le Génie du lieu », reprend ironiquement la formule de Nicolas Michelin :
- De manière démagogique, il affirme que « le génie du lieu, c'est le lieu, c'est l'impression, l'air, l'atmosphère » [...]. Nous sommes l'existant, un existant qui participe à la vie de ce quartier que nous avons rebaptisé « quartier des Lentillères »⁵⁷.
- 28 Lorsque, en 2012, le collectif proclame que la friche porte désormais le nom de « quartier des Lentillères », cette énonciation produit une certaine performativité, faisant exister le lieu au-delà des représentations existantes⁵⁸.
- 29 En 2017, ce sont des cartographies d'interpellation et des récits cartographiques qui sont mobilisés : ces représentations sensibles des lieux habités et de leurs dynamiques intègrent des épisodes marquants de la lutte contre l'écoquartier depuis 2010, ainsi que les noms des différents lieux forgés par les occupants. En tant qu'outil de résistance à la technocratie, les représentations graphiques des lieux disputés servent « autant à fixer qu'à faire bouger les lignes de force, [et] participent de la prétention, de quelque nature qu'elle soit, à faire valoir certains usages ou fonctionnalités plutôt que d'autres⁵⁹ ». Le quartier a désormais son propre logo : un renard masqué, une carotte et un marteau.
- 30 La mobilisation use de la parodie et de jeux de détournements afin de décrédibiliser l'action publique et construire un tiers récit fait de piraterie impertinente, de fêtes et de chantiers collectifs, qui participent à la construction même du lieu et au déplacement du regard à son sujet. La mobilisation des Lentillères, comme les « zones à défendre » auxquelles elle peut être affiliée, constituent « une innovation opérationnelle majeure dans le champ de la contestation environnementale, innovation dont le fonctionnement et l'efficacité reposent sur un triptyque : occupation-résistance-communication⁶⁰ ».

Figure 7. Vie et lutte du quartier libre des Lentillères à Dijon : récit cartographique croisant les événements marquant de la mobilisation avec l'occupation des lieux (2017)



© Mathilde et Nata, membres du collectif des Lentillères
Source : Topophile.net

- 31 Ces stratégies communicationnelles « servent non seulement à brouiller les cartes entre le réel et l'imaginaire, mais aussi, à pluraliser les voix de la critique⁶¹ ». Elles contribuent activement à faire raisonner une distance, à faire compter d'autres intervalles, à ouvrir une brèche dans les représentations collectives. Le régime narratif de la mobilisation, qui entremêle images, communiqués, cartographies, détournements, moments festifs ou contestataires, fait exister son expérimentation et ses motifs au-delà de son propre territoire. Le mode de communication expérimenté par le collectif des Lentillères devient performatif, troublant les repères d'expérience des autres acteurs engagés dans le projet d'écoquartier.

Une recherche-projet à l'épreuve d'un conflit terrestre

Au-delà de la binarité, proposer des diagonales

- 32 Maintenir de manière monolithique une opposition entre écologie gestionnaire et écologie profonde obstruerait la capacité à saisir la situation dans sa dynamique, et ferait avorter par là toute possibilité de perspectives ou de projections. En l'occurrence, l'abandon du projet contesté marque la victoire de cette lutte, comme la mise en péril des formes d'occupation et des usages que le collectif avait jusque-là développés. C'est sous la pression de la mobilisation qu'à la veille des élections municipales de 2020, le maire annonce l'abandon de la deuxième tranche de l'écoquartier sur lesquels les maraîchers squatteurs sont installés, tout en dénonçant l'« occupation illégale des terres⁶² ». Il précise que ces parcelles seront converties en jardins partagés qui devront respecter le cadre réglementaire de baux à conclure avec les occupants. Si la

mobilisation n'est plus menacée par le projet d'urbanisation, la pérennisation des formes de vie expérimentées depuis treize ans n'est pas acquise pour autant. Cent cinquante intellectuels signent aussitôt une tribune diffusée par le quotidien *Libération* pour s'opposer au « projet de normalisation » de ce lieu d'expérimentation écologique et sociale⁶³. Comme ce fut le cas à Notre-Dame-des-Landes après l'abandon du projet d'aéroport, les jardiniers squatteurs se retrouvent « face à un dilemme imposé : choisir de quitter les lieux qu'ils ont créés, aimés et habités, ou jouer le jeu de l'institutionnalisation, au risque d'une récupération ou de la perte de la dimension contestataire⁶⁴ ». C'est avec l'objectif de proposer à l'action publique une voie de pérennisation de leur expérimentation qu'en février 2020, le groupe juridique du collectif propose la création d'une « zone d'écologies communale » (ZEC)⁶⁵ comme alternative à la « zone agricole » du plan local d'urbanisme qui, si elle était appliquée, interdirait l'habitation et donc les formes de vie existantes. La ZEC est une proposition de cadre juridique définie comme une « zone qui favoriserait un entremêlement respectueux entre l'habitat, l'agriculture et le soin de la biodiversité, et dont les usages seraient discutés et décidés dans une assemblée d'auto-organisation⁶⁶ ».

- 33 En juin 2021, la municipalité annonce la volonté d'urbaniser une bande de terre de 2 hectares située sur la partie est du QLL, le long de l'espace public central, en face des nouvelles constructions de l'écocité, sur des sols pollués par l'activité de petites industries qui les occupaient auparavant. Le collectif multiplie les communications et appelle à différents moments de mobilisation afin d'intensifier son installation dans cette partie du quartier, en organisant notamment des chantiers collectifs et la construction d'une cantine collective. Lors du conseil municipal de mars 2022, le maire appelle les habitants qui désirent cultiver sur ces parcelles à contacter la ville. Refusant de « laisser s'installer un bidonville [...] qui est un quartier fermé » et souhaitant « engager des discussions et des négociations avec le collectif », sa volonté affichée est que ce quartier devienne un « lieu exemplaire et ouvert de l'agriculture urbaine⁶⁷ ». Le collectif réfute par un communiqué⁶⁸ le qualificatif de « quartier fermé », et justifie son ouverture : adresse email publique, assemblée générale et délibérative mensuelle, marchés hebdomadaires à prix libre, programmation culturelle, moments de solidarité, attribution des parcelles de jardins individuels coordonnée par une commission.
- 34 C'est dans ce contexte qu'ANMA est interrogée par la Splaad sur l'évolution du projet d'écocité au vu de l'abandon de la deuxième tranche et de la potentielle urbanisation de la bande située à l'est du QLL. Ce moment incertain oblige les architectes urbanistes qui « éprouvent cette réalité à décoder les forces en présence, [à] en saisir la teneur et [à] qualifier l'état des choses⁶⁹ ». La situation offre ainsi une occasion d'interroger leur rôle habituel mais aussi de se départir de leurs réflexes. Quels chemins esquisser pour dépasser des représentations collectives à priori concurrentes ? Quelle place pour l'activité de projet face à une expérimentation qui n'a pas eu besoin des professionnels de l'urbain pour « faire quartier » ?
- 35 Pour reprendre la philosophe américaine Donna Haraway, pour agir et penser face à « des choses simultanément vraies et impossibles à harmoniser », il ne faut pas vouloir « trouver un “arrangement” qui dissipe tout inconfort naissant » et ne pas chercher la « solution qui nous innocente ou qui rend la situation innocente ». Car « vouloir trouver dans chaque histoire, une fin qui dépasse les conflits, impose de ne pas prendre en compte, ou pas au sérieux, quantité d'êtres, de choses, d'intérêts, de passions, de

motifs qui compromettraient l'innocence de la situation⁷⁰ ». En tant qu'architecte, cette situation oblige à

récuser les choix binaires dans lesquels se laisse emprisonner notre attention (pour ou contre) – et à proposer des diagonales qui, au lieu de choisir entre deux maux contradictoires, ouvrent l'espace d'une dimension supérieure où les opposés apparaissent comme complémentaires entre eux⁷¹.

« Faire liens » entre la pluralité des attentions

- 36 C'est dans ce contexte que débute mon enquête en mai 2022. En tant qu'architecte doctorant au sein d'ANMA, je peux m'autoriser à traiter cette situation de projet différemment et dans un autre cadre que celui de la commande. Mon premier travail – retracer l'histoire de la mobilisation, ses motivations, son organisation et les expérimentations menées depuis treize ans – est réalisé dans le cadre de la recherche scientifique. En croisant diverses sources, j'ai pu redessiner le territoire du QLL. Initialement travaillé pour la thèse, ce dessin est par la suite inséré dans le plan guide de l'agence, car l'existant, ses usages et les différents lieux renommés par le collectif n'avaient jamais été représentés. Le redessin des modes d'occupations illégaux dont on accepte qu'ils prennent place en tant qu'« existant », permet de reconnaître sur le papier certains usages concurrents des sols.
- 37 En parallèle, j'ai commencé la rédaction de cet article, devenant lui-même un actant, participant à faire évoluer les représentations de mes collègues au sujet de ce territoire de projet. En ouvrant ce récit à la relecture et aux débats, le processus de partage et de mise au travail construit une distance critique vis-à-vis de la situation de projet. Reconnaissant le potentiel que représentent les expérimentations menées par le collectif pour la ville comme pour l'écocité, les architectes urbanistes sont dans une position fragile. Pourtant garant de l'intérêt public par la loi de 1977 sur l'architecture, ANMA est aussi une entreprise de droit privé comptant 70 personnes qui répond à une commande et à un programme. Lorsque la Splaad lui demande d'actualiser le plan guide de l'écocité, sans l'engager dans un dialogue avec les acteurs concernés par la mutation de ce secteur (les membres du QLL, mais aussi le foyer d'accueil riverain, et les nouveaux habitants de l'écocité), elle limite ainsi le rôle des architectes urbanistes à celui de « metteur en forme ».
- 38 Cette situation ambiguë les place au cœur d'injonctions contradictoires, les force à repenser leur mission et le statut du projet, et les invite à construire d'autres alliances avec d'autres pensées de l'écologie. Cherchant à faire apparaître la possibilité d'une troisième voie entre ces manières concurrentes de se réclamer d'une pensée de l'écologie, les architectes urbanistes explorent des représentations qui n'ont de valeur qu'en fonction de l'horizon potentiel d'une discussion élargie. Ils reconsidèrent le projet comme une tierce médiation et cherchent les outils adaptés à la construction d'un tiers récit : les plans et les tableaux de calculs sont abandonnés au profit de scénarios des possibles et d'images volontairement imprécises. Ces documents graphiques sont présentés comme provisoires, dans la perspective d'articuler des représentations concurrentes, de constituer une « interface politique » susceptible de prendre place dans les brèches, dans les espacements entre la pluralité de voix engagées. Fin 2022, l'agence présente au commanditaire un ensemble d'images et de questions dans un document intitulé « Des potentiels pour susciter le dialogue ». Le périmètre de réflexion est élargi à l'espace public central et à une partie de la première

tranche, déjà construite ou encore en étude, afin de tisser des parcours entre l'écocité et le QLL. Les usages proposés, les types de programmation potentiels pour « faire liens » ainsi que leur matérialisation restent soumis aux négociations en cours entre la mobilisation et l'action publique. Cette situation, fragile et ambiguë, représente néanmoins une opportunité originale pour engager de nouveaux chantiers de réflexion pour les architectes urbanistes qui pourraient trouver un écho dans d'autres situations de projet.

Conclusion

- 39 Cet article rend compte d'une démarche de recherche-projet qui prend soin de déplier l'émergence de conflictualités lors de processus de projets urbains, d'en comprendre les motifs, les histoires et les régimes de représentation : cette démarche participe à déplacer la manière dont les professionnels de l'urbain envisagent leur action. Si l'on considère que l'activité politique ne se réduit pas au pouvoir gouvernemental ou institutionnel, alors les situations dans lesquelles des désaccords émergent et se solidifient entre différents collectifs constituent des moments démocratiques des plus vivants. Pour Jacques Rancière par exemple, le politique est le terrain de rencontre de deux processus hétérogènes : le processus gouvernemental (la police ou l'institution qui assigne une place et des fonctions à chacun, définit les règles) et le processus d'émancipation (la politique au sens large, qui vise à vérifier l'égalité de « de n'importe quel être parlant avec n'importe quel autre⁷² »). Le travail essentiel de la politique est alors la configuration de son propre espace. Il s'agit de « faire voir le monde de ses sujets et de ses opérations. L'essence de la politique est la manifestation du dissensus, comme présence de deux mondes en un seul⁷³ ». Dans la définition d'Hannah Arendt, la politique est l'espace contradictoire d'un lien et d'un écart, « comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle⁷⁴ ». Pour elle, la spatialité de la politique n'est pas une métaphore. Elle prend naissance dans l'espace entre les humains, résulte d'une certaine activité qui relève de l'espacement : ouverture d'un espace public, comparution, dont résulte le surgissement d'un « monde⁷⁵ ». Ce processus politique est celui de la mise au jour des différences, à travers des opérations de démonstration et de vérification d'un tort : « Le lieu du sujet politique est un intervalle, une faille⁷⁶ ». Dans son manifeste compositionniste, Bruno Latour explique quant à lui qu'il n'y a jamais eu de monde commun.

Le pluralisme est avec nous pour toujours. Si nous mettons de côté ce qui nous sépare, il n'y a rien qui nous reste à mettre en commun. Le pluralisme mord trop profondément. L'univers est un plurivers⁷⁷.

- 40 Pour lui, la politique n'est pas une science mais un art, ou plutôt des arts, par lesquels on cherche progressivement, par tâtonnements, reprises, hésitations, expérimentations, à rafraîchir continûment le travail de composition de mondes communs.
- 41 Pour les architectes urbanistes d'ANMA, cette situation représente une opportunité originale pour penser à nouveaux frais le concept de « génie du lieu » mais aussi pour réinterroger leur rôle, peut-être dans la traduction entre ces écologies multiples. Les bouleversements écologiques caractéristiques de l'Anthropocène, cette période d'accélération des conséquences insoutenables des activités humaines sur l'écosystème terrestre, nous imposent la rédaction d'un nouveau contrat social, que Bruno Latour

qualifie de « nouveau régime climatique⁷⁸ ». La timidité et la lenteur des réponses institutionnelles à ces bouleversements suscitent des mouvements citoyens et contestataires, comme au QLL, qui ouvrent des brèches, des alternatives concrètes, venant « fêler » les cadres normatifs. La lutte concrète de ces « fêlés », de ces « anormaux » constitue, si l'on pense avec Gilles Deleuze⁷⁹, une réserve d'avenir fragile, qui porte à la fois le danger d'un effondrement total et l'occasion d'une métamorphose du sujet.

- 42 Ainsi, le quartier libre des Lentillères s'inscrit dans un arc de luttes nombreuses, dans lesquelles des espaces « indéterminés » sont envisagés comme des opportunités pour expérimenter de nouvelles pratiques écologiques, agricoles et sociales. Ces mobilisations renouvellent la scène écomilitante elle-même, en même temps que les régimes narratifs et les formes d'actions qu'elles développent, et ouvrent des brèches dans les représentations collectives, et font exister leur territoire au-delà de ses propres limites. L'expérimentation « hors-norme » du QLL constitue une piste d'atterrissage⁸⁰ à l'heure des dérèglements multiples, pour les alternatives concrètes qui fourmillent localement comme pour les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Le collectif s'est imposé localement comme un acteur reconnu de l'hospitalité des personnes en situation de précarité. En outre, cette expérimentation pourrait s'inscrire de manière durable dans le projet alimentaire territorial de Dijon-Métropole, lauréat en 2019 du programme national « Territoire d'innovation ». L'action publique locale pourrait alors être précurseuse à travers la mise en place d'un « partenariat public-communs⁸¹ », dont les modalités juridiques et de coopération font actuellement l'objet de nombreuses recherches qui s'appuient sur des expériences existantes en France et à l'étranger.
- 43 De plus, cette expérimentation interpelle la tension de toute activité projectuelle entre anticipation et action quotidienne, et met en lumière la nécessité de coconstruction de tout projet urbain, à réinterroger sans cesse sur le temps long. Par son action, la mobilisation positionne l'architecture comme une activité expérimentale depuis laquelle d'autres rapports au monde soutenable sont déjà en germe : le poids physique de l'architecture, son rapport au sol, aux savoir-faire, au vivant, à la propriété. Elle interroge en même temps les régimes de mise en œuvre à travers le chantier comme moment d'apprentissage et d'émancipation. Enfin, ces explorations construites induisent une esthétique vernaculaire à laquelle nombre d'architectes contemporains sont sensibles⁸². Toutes ces pistes, qu'il s'agirait d'approfondir, attestent que la mobilisation dijonnaise représente une mise au travail de la pensée écologique, un laboratoire de l'habiter.
- 44 Le contexte d'instabilités multiples auquel elle renvoie rappelle aux professionnels de l'urbain combien il est important de prendre soin des conflictualités générées par les processus de projet. La pluralité des points de vue et l'expression de désirs concurrents sont le signe d'un processus démocratique vivant, au sein duquel les architectes ont toute leur place.

Figure 8. Charpente de la maison commune du quartier libre des Lentillères à Dijon, levée par les Renardes (école de charpentiers), en 2021



© Sarah Ador
Source : Topophile.net

BIBLIOGRAPHIE

Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Le livre de poche, 2020 [1958], p. 81-160.

Pierre Blanchard, « Potagers contre écoquartier au “quartier des Lentillères” (Dijon) : étude de cas sur les dimensions spatiales et territoriales des mobilisations », mémoire de master 1 en géographie, dirigé par Monique Poulot, université Paris Nanterre, 2018.

Céline Bodart, Chris Younès, « Three creative figures to Codesign with vulnerabilities », *Architectural Research*, « The Artifice of Redress », 2021, [en ligne] [<https://ar.fa.uni-lj.si/2021/three-creative-figures-to-codesign-with-vulnerabilities>], consulté le 20/01/23.

Pierre Buchwalder, « Ménager les franges urbaines : quelles synergies et limites à l'appropriation collective du territoire ? Le cas d'étude des Lentillères », mémoire de master 2 en architecture et paysage, dirigé par Julie Martineau, faculté d'architecture la Cambre-Horta, Bruxelles, 2022.

Sylvaine Bulle, « Formes de vie, milieux de vie. La forme-occupation », *Multitudes*, n° 71, 2018, p. 168-175.

- Maud Chalmandrier, Marine Canavese, Yves Petit-Berghem, Élisabeth Rémy, « "L'Agriculture urbaine", entre concept scientifique et modèle d'action », *Géographie et cultures*, n° 101, 2017, [en ligne] [<https://doi.org/10.4000/gc.5052>], consulté le 04/04/2022.
- Maud Chalmandrier, « Le Renouveau urbain conflictuel d'une ancienne zone maraîchère à urbaniser (Dijon) : étude d'une controverse sur l'aménagement et le développement durable des villes », mémoire master 2, Paris, EHESS, 2016.
- Yves Citton, *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil, 2014, p. 155-180.
- Stéphanie Dechézelles, Maurice Olive, « Introduction », in *Norois*, n° 238-239 « Conflits de lieux, lieux de conflits », 2016, p. 7-21, [en ligne] [<https://doi.org/10.4000/norois.5843>], consulté le 08/03/2022.
- Ludivine Damay, Christine Schaut, « Une recherche-action participative entre cocréation et confrontation des savoirs », *Cahiers RAMAU*, n° 11, 2022 [en ligne] [<https://cahiersramau.edinum.org/691>], consulté le 08/09/2022.
- Élisabeth Dau, Nicolas Krausz, « Partenariats public-communs : entre rapport de force, politisation et insurrection du droit », *AOC*, 29/03/2022, [en ligne] [<https://aoc.media/opinion/2022/03/28/partenariats-public-communs-entre-rapport-de-force-politisation-et-insurrection-du-droit>], consulté le 03/03/2023.
- Gilles Deleuze, *Logique du sens*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969, p. 180-181.
- Vinciane Despret, « En finir avec l'innocence. Dialogue avec Isabelle Stengers et Donna Haraway », dans Elsa Dorlin (éd.), *Penser avec Donna Haraway*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 22-45.
- Sophie Gosselin, David Gé Bartoli, « La Condition terrestre en luttes : Zads, écolos, paysans, autonomes, migrants, indigènes », *Terrestres*, n° 1, octobre 2018 [en ligne] [<https://www.terrestres.org/2018/10/09/la-condition-terrestre-en-luttes>], consulté le 03/03/2023.
- Cassandra Guilhem, « Agriculture urbaine, le cas de l'agglomération dijonnaise », mémoire de master 2 en architecture, dirigé par Vincent Bradel et Cécile Fries, École nationale supérieure d'architecture de Nancy, 2015.
- Yaël Kreplak, Barbara Turquier, « L'Écologie en architecture et urbanisme : entre normes et pratiques. Entretien avec Nicolas Michelin », *Tracés*, n° 22, 2012, p. 207-226, [en ligne] [<http://journals.openedition.org/traces/5478>], consulté le 13/04/2020.
- Bruno Latour, « Il n'y a pas de monde commun : il faut le composer », *Multitudes*, n° 45, 2011, p. 38-41.
- Bruno Latour, *Face à Gaïa, huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La découverte, Paris, 2015.
- Collectif Mauvaise Troupe, « Dijon, une histoire de l'espace autogéré des Tanneries », dans *Constellations, une histoire révolutionnaire du jeune XXI^e siècle*, Éditions de l'Éclat, 2014, p. 554-565.
- Flaminia Paddeu, *Sous les pavés, la terre, Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Paris, Seuil, 2021.
- Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2004 [1990].
- Yannick Sencébé, Camille (avec le soutien des membres du comité de soutien du quartier libre des Lentillères), « Au-delà des légumes, faire pousser une alternative à l'aménagement de nos vies », dans *Les expérimentations démocratiques aujourd'hui*, actes de colloque, Saint-Denis, GIS

Démocratie et Participation, 2017, [en ligne] [<https://doi.org/10.35007/gdp.hr0f-ep02>], consulté le 2 février 2022.

Yannick Sencébé, « Quand la défense de la terre nourricière s'invite au cœur des villes. Empaysonnement de luttes urbaines : l'exemple du Potager collectif des Lentillères », *Pour*, vol. 220, n° 4, 2013, p. 327-336, [en ligne] [<https://doi.org/10.3917/pour.220.0327>], consulté le 02/02/2022.

Philippe Subra, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des “zones à défendre” (2008-2017) », *Hérodote*, n° 165, 2017, p. 11-30, [en ligne] [<https://doi.org/10.3917/her.165.0011>], consulté le 08/03/2022.

Chris Younès, Benoît Goetz, « Hannah Arendt : Monde-Déserts-Oasis », dans Chris Younès et Thierry Paquot, *Le Territoire des philosophes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 29-46.

Estelle Zhong Mengual, Baptiste Morizot, « L'illisibilité du paysage. Enquête sur la crise écologique comme crise de la sensibilité », *Nouvelle revue d'esthétique*, vol. 22, n° 2, 2018, p. 87-96.

NOTES

1. ANMA est l'acronyme d'Agence Nicolas Michelin et Associés.
2. Dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (Cifre).
3. « Libérons les terres ! 28 mars, Dijon, 13 h, place Wilson. Manifestation pour l'accès aux terres et l'autonomie alimentaire », [en ligne] [<https://web.archive.org/web/20100326205621/http://www.brassicanigra.org/blabla/numero-hs-1/brevs/liberons-les-terres-28-mars-dijon-13h-place-wilson.html>], consulté le 14/05/2022.
4. Alain Findeli, Anne Coste, « De la recherche-crédation à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux Communs*, n° 10, 2007.
5. Extrait de la brochure produite par le groupe juridique du quartier libre des Lentillères, « Zone d'écologie communale (ZEC). Tordre le droit pour défendre les Lentillères », mai 2021, [en ligne] [<https://lentilleres.potager.org/2021/05/30/tordre-le-droit-pour-defendre-les-lentilleres-la-zone-decologies-communale>], consulté le 07/02/2022.
6. Collectif Mauvaise Troupe, « Dijon, une histoire de l'espace autogéré des Tanneries », dans *Constellations, une histoire révolutionnaire du jeune XXI^e siècle*, Éditions de l'Éclat, 2014, p. 554-565.
7. Une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) est un partenariat de proximité entre une ferme et un groupe de consommateurs.
8. Ces écologistes sont rassemblés au sein de l'association Urgence Bio 21 (UB21), qui regroupe alors 80 associations de défense de l'agriculture paysanne, des branches locales d'associations, des ONG écologistes et altermondialistes et des associations locales.
9. Maud Chalmandrier, « Le Renouveau urbain conflictuel d'une ancienne zone maraîchère à urbaniser (Dijon) : étude d'une controverse sur l'aménagement et le développement durables des villes », mémoire de master 2, Paris, EHESS, 2016, p. 61.
10. Yannick Sencébé, « Quand la défense de la terre nourricière s'invite au cœur des villes. Empaysonnement de luttes urbaines : l'exemple du Potager collectif des Lentillères », *Pour*, vol. 220, n° 4, 2013, p. 328, [en ligne] [<https://doi.org/10.3917/pour.220.0327>], consulté le 02/02/2022.
11. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du schéma de cohérence territoriale (Scot) et du plan local de l'habitat (PLH) tout juste approuvés. Fruit d'une stratégie politique de croissance démographique du territoire, le PLH fixe un objectif de construction de mille nouveaux logements par an entre 2008 et 2016, dont près de la moitié à loyer modéré, dans une logique de densification urbaine et périurbaine afin de limiter l'étalement urbain et en veillant à ce que

« l'offre de logements permette la satisfaction des besoins de tous, dans une logique de préservation de la mixité sociale et intergénérationnelle ».

12. Citations extraites du Cahier des charges techniques pour la mission de maîtrise d'œuvre urbaine d'un écoquartier, rédigé par la Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise, novembre 2010, p. 6.

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*, p. 3.

15. *Ibid.*, p. 5.

16. Yannick Sencébé, « Quand la défense de la terre nourricière s'invite au cœur des villes... », *op. cit.*

17. Yannick Sencébé et Camille (avec le soutien des membres du comité de soutien du quartier libre des Lentillères), « Au-delà des légumes, faire pousser une alternative à l'aménagement de nos vies », dans *Les expérimentations démocratiques aujourd'hui* (actes de colloque), Saint-Denis, GIS Démocratie et Participation, 2017, [en ligne] [<https://doi.org/10.35007/gdp.hr0f-ep02>], consulté le 02/02/2022.

18. Pierre Blanchard, « Potagers contre écoquartier au "quartier des Lentillères" (Dijon) : étude de cas sur les dimensions spatiales et territoriales des mobilisations », mémoire de master 1 en Géographie, dirigé par Monique Poulot, université Paris-Nanterre, 2018, p. 56.

19. Yannick Sencébé et Camille, « Au-delà des légumes... », *op. cit.*

20. Camille Bordenet, « "Des tomates séchées, pas des écoquartiers" : la lutte victorieuse des "jardiniers squatteurs" de Dijon », *Le Monde*, 28 novembre 2019, [en ligne] [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/11/28/a-dijon-apres-neuf-ans-de-bras-de-fer-avec-des-jardiniers-squatteurs-des-terres-maraicheres-echappent-a-la-betonisation_6020894_3244.html], consulté le 02/02/2022.

21. Camille Jourdan, « Zone d'écologie communale », *Socialter*, hors-série n° 15 « Ces terres qui se défendent », hiver 2022-2023, p. 100-101.

22. Maud Chalmandrier, « Le Renouveau urbain... », *op. cit.*

23. Lire à ce sujet la thèse de Romain Mantout, *Éthique environnementale en architecture. Exploration des potentialités de l'écologie politique dans la pratique du projet architectural : le cas des arbres dans l'espace public à Martigues*, sous la direction d'Antonella Tufano, laboratoire Gerphau, Université Paris 8, 2022.

24. Yves Citton, Chapitre 5 « Micropolitiques attentionnelles », dans *Pour une écologie de l'attention*, Paris, Seuil, 2014, p. 155-180.

25. *Ibid.*, p. 156.

26. *Ibid.*, p. 165. Yves Citton emprunte ce concept au philosophe norvégien Arne Naess, fondateur de la *deep ecology* en 1973. L'« écologie profonde » est une traduction de l'expression anglaise *deep ecology*, parfois traduite par « écologie radicale » ou « intégrale ». Considérant les êtres vivants et la nature pour leur valeur intrinsèque, indépendamment de leur utilité pour les êtres humains, cette philosophie contemporaine prône un basculement vers un nouveau paradigme dans le rapport des sociétés à leurs environnements et l'instauration de changements radicaux, en opposition à une écologie superficielle, jugée anthropocentrique et dont les réformes, ponctuelles et limitées à des remèdes superficiels, sont vues comme insuffisantes. L'écologie profonde appelle ainsi à la rupture avec la relation d'instrumentalisation de la nature et à la reconstruction du lien social en intégrant des valeurs telles que la solidarité, l'équité, l'égalitarisme, la symbiose.

27. *Ibid.*, p. 158.

28. *Ibid.*, p. 157.

29. Extrait du film documentaire écrit, réalisé et produit par Mathieu Quillet, *Pied de biche*, 2018, [en ligne] [<https://www.on-tenk.com/fr/documentaires/ecologie/pied-de-biche>], consulté le 12/02/2022.

30. Extrait de la brochure produite par le groupe juridique du quartier libre des Lentillères, « Zone d'écologie communale (ZEC), Tordre le droit pour défendre les Lentillères », mai 2021, [en ligne] [<https://lentilleres.potager.org/pourquoi-nous-parlons-decologies-et-de-communale/>], consulté le 07/02/2022.
31. *Ibid.*
32. Extrait du film *Pied de biche*, *op. cit.*
33. Extrait de « Zone d'écologies communales », *op. cit.*
34. En 2019, la mobilisation coorganise un séminaire « contre la métropole durable » réunissant pendant trois jours enseignants chercheurs, dont Isabelle Stengers, Serge Gutwirth, Sarah Vanuxem, mais aussi des militants et des habitants. Le programme comportait des discussions et ateliers visant à « défaire la métropole et imaginer une autre ville ». En mai 2022, le QLL organise un ciné-débat à Dijon autour du film *Composer les mondes* d'Eliza Levy, qui donne à voir une rencontre entre Philippe Descola et des habitants de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes.
35. Estelle Zhong Mengual, Baptiste Morizot, « L'illisibilité du paysage. Enquête sur la crise écologique comme crise de la sensibilité », *Nouvelle revue d'esthétique*, vol. 22, n° 2, 2018, p. 87-96.
36. Sophie Gosselin, David Gé Bartoli, « La Condition terrestre en luttes : Zads, écolos, paysans, autonomes, migrants, indigènes », *Terrestres*, n° 1, octobre 2018, [en ligne] [<https://www.terrestres.org/2018/10/09/la-condition-terrestre-en-luttes/>], consulté le 03/03/2023.
37. Yves Citton, Chapitre 5 « Micropolitiques attentionnelles », *op. cit.*, p. 158.
38. Sylvaine Bulle, « Formes de vie, milieux de vie. La forme-occupation », *Multitudes*, n° 71, 2018, p. 168-175.
39. Extrait du film *Pied de biche*, *op. cit.*
40. La proposition d'ANMA fait référence à la théorie du *Genius Loci* proposée par l'architecte norvégien, historien et théoricien Christian Norberg-Schulz dans son livre *Genius Loci : towards a phenomenology of architecture* (New York, Rizzoli, 1979). Pour lui, la notion de *genius loci* est comprise comme un lieu qui donne aux hommes leur « prise existentielle ». Le travail de l'architecte réside alors dans « la création de lieux signifiants qui aide l'homme à habiter. »
41. Citations extraites des panneaux de concertation préalable de la ZAC écocité Jardin des maraîchers, décembre 2011.
42. À ce sujet, ANMA a réalisé en 2014 l'exposition itinérante *Argent Logement Autrement*, d'abord présentée à La Manne à Paris, retraçant l'histoire du prix du logement. Partant du constat que le rapport qualité prix des logements neufs en France se trouve dans une dynamique inquiétante, l'exposition plaidait pour des expérimentations d'autopromotion afin de réduire, voire supprimer les frais de portage et les marges de promotion immobilière qui représentent un poste de dépense important.
43. Nicolas Michelin, « Alerte ! Et si on pensait un peu plus à elle ? », *Archibooks*, 2008.
44. Dès 2008, lors de la biennale « Alerte. Et si on pensait un peu plus à elle ? » [à la planète], à Bordeaux, en 2008, suivi de la publication d'*Attitudes*, en 2010, l'agence se positionne et offre « des pistes de réflexion pour mieux cerner les enjeux soulevés par les préoccupations environnementales et écologiques ».
45. Yaël Kreplak, Barbara Turquier, « L'Écologie en architecture et urbanisme : entre normes et pratiques. Entretien avec Nicolas Michelin », *Tracés*, n° 22, 2012, p. 207-226, [en ligne] [<http://journals.openedition.org/traces/5478>], consulté le 13/04/2020.
46. *Ibid.*, p. 216.
47. Citations extraites des panneaux de concertation préalable de la ZAC écocité Jardin des maraîchers, décembre 2011.
48. Yves Citton, Chapitre 5 « Micropolitiques attentionnelles », *op. cit.*, p. 158.
49. La concertation publique préalable à la création de la ZAC a lieu en décembre 2011, alors que le collectif n'est pas encore structuré. On retrouve cependant des traces de contestation du projet

dans les conclusions de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC réalisée entre mars et avril 2013, au moment où la mobilisation est en cours de structuration.

50. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques. Créé lors du G7 de 1988, sous la pression de Donald Reagan et Margaret Thatcher craignant le militantisme écologique des experts, le GIEC regroupe actuellement 195 pays membres de l'ONU. Il synthétise les recherches menées dans les laboratoires du monde entier autour de climatologues et de socio-économistes. Il a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques liées aux changements climatiques, à leurs conséquences et aux risques qu'ils peuvent poser à l'avenir, et de présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

51. Il s'agit de l'hypothèse que construit Léa Mosconi dans sa thèse *Émergence du récit écologiste dans le milieu de l'architecture. 1989-2015 : de la réglementation à la thèse de l'anthropocène*, sous la direction de Jean-Louis Violeau, soutenue à l'ENSA-Paris Malaquais, en 2018.

52. *Ibid.*, p. 409.

53. Passage extrait du texte « Boussole » diffusé par les opposants lors de la Semaine de résistance, fin avril 2018. Il représente une forme de manifeste politique du quartier libre des Lentillères, [en ligne] [<https://lentilleres.potager.org/uploads/2019/11/boussole-2.pdf>], consulté le 07/02/2022.

54. Extrait de « Zone d'écologies communales », *op. cit.*

55. Céline Bodart, Chris Younès, « Three creative figures to Codesign with vulnerabilities », dans *Architectural Research*, « The Artifice of Redress », 2021 [en ligne] [<https://ar.fa.uni-lj.si/2021/three-creative-figures-to-codesign-with-vulnerabilities>], consulté le 20/01/2023.

56. *Ibid.*

57. *Le Génie du Lieu. Journal d'expression libre des Lentillères*, n° 1, juillet 2012, p. 1, [en ligne] [https://lentilleres.potager.org/uploads/2012/09/genie-lieu-FINAL-pour_lecture.pdf], consulté le 07/02/2022. Ce n'est qu'à partir d'octobre 2013 que le collectif ajoutera « libre » à son appellation.

58. Pierre Blanchard, « Potagers contre écoquartier au “quartier des Lentillères”... », *op. cit.*

59. Stéphanie Dechézelles, Maurice Olive, « Introduction », *Noroi*, n° 238-239 « Conflits de lieux, lieux de conflits », 2016, p. 7-21, p. 17, [en ligne] [<https://doi.org/10.4000/noroi.5843>], consulté le 08/03/2022.

60. Philippe Subra, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des “zones à défendre” (2008-2017) », *Hérodote*, n° 165, 2017, p. 11-30, p. 20, [en ligne] [<https://doi.org/10.3917/her.165.0011>], consulté le 08/03/2022.

61. Sylvaine Bulle, « Formes de vie, milieux de vie. La forme-occupation », *op. cit.*, p. 172.

62. Fabrice Aubry, « François Rebsamen : “Nous arrêtons l'urbanisation dans le triangle de dix hectares des Lentillères” », K6FM, 25 novembre 2019, [en ligne] [<https://www.k6fm.com/news/francois-rebsamen-nous-arretons-l-urbanisation-dans-le-triangle-de-dix-hectares-des-lentilleres-36099>], consulté le 17/07/2022.

63. « Tribune : Laisser vivre le quartier libre des Lentillères à Dijon », *Libération*, 15 janvier 2020, [en ligne] [https://www.liberation.fr/debats/2020/01/15/laisser-vivre-le-quartier-libre-des-lentilleres-a-dijon_1773041], consulté le 10/07/2022.

64. Flaminia Paddeu, *Sous les pavés, la terre, Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*, Paris, Seuil, 2021, p. 145.

65. S'appuyant sur des rencontres avec des universitaires comme Vincent Balland, Serge Gutwirth, Isabelle Stengers et Sarah Vanuxem pour qui le droit n'est pas uniquement un ennemi mais une bataille politique et philosophique.

66. Extrait de « Zone d'écologies communales », *op. cit.*

67. Extrait du conseil municipal du 20 mars 2022, 2 h 53-2 h 57, [en ligne] [<https://www.dijon.fr/Vie-municipale/Conseil-municipal/Conseil-municipal-ordre-du-jour-live-et-videos>], consulté le 17 juillet 2022.
68. Quartier libre des Lentillères, « On la joue toujours collectif », 18 avril 2018, [en ligne] [<https://lentilleres.potager.org/2022/04/18/on-la-joue-toujours-collectif>], consulté le 17/07/2022.
69. Ludvine Damay, Christine Schaut, « Une recherche-action participative entre cocréation et confrontation des savoirs », *Cahiers RAMAU*, n° 11, 2022, p. 14, [en ligne] [<https://cahiersramau.edinum.org/691>], consulté le 08/09/2022.
70. Vinciane Despret, « En finir avec l'innocence. Dialogue avec Isabelle Stengers et Donna Haraway », dans Elsa Dorlin (éd.), *Penser avec Donna Haraway*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 22-45.
71. Yves Citton, Chapitre 5 « Micropolitiques attentionnelles », *op. cit.*, p. 174.
72. Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard, 2004 [1990], p. 115.
73. *Ibid.*, p. 241.
74. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Le Livre de poche, 2020 [1958], p. 81-160.
75. Chris Younès, Benoît Goetz, « Hannah Arendt : Monde-Déserts-Oasis », dans Chris Younès, Thierry Paquot, *Le Territoire des philosophes*, Paris, La Découverte, 2009, p. 29-46.
76. Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, *op. cit.*, p. 122.
77. Bruno Latour, « Il n'y a pas de monde commun : il faut le composer », *Multitudes*, n° 45, 2011, p. 38-41.
78. Bruno Latour, *Face à Gaïa, huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La découverte, Paris, 2015.
79. Gilles Deleuze, *Logique du sens*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1969, p. 180-181.
80. En référence au livre de Bruno Latour, *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte, 2015.
81. Élisabeth Dau, Nicolas Krausz, « Partenariats public-communs : entre rapport de force, politisation et insurrection du droit », *AOC*, 29/03/2022, [en ligne] [<https://aoc.media/opinion/2022/03/28/partenariats-public-communs-entre-rapport-de-force-politisation-et-insurrection-du-droit>], consulté le 03/03/2023.
82. Stéphane Bonzani (dir.), *L'Archaïque et ses possibles. Architecture et philosophie*, Genève, MétisPresses, 2020.

RÉSUMÉS

À l'heure d'une intensification des controverses socio-environnementales autour de projets d'aménagement, une nouvelle forme de militantisme anticapitaliste émerge depuis des « zones à défendre » (ZAD). Ces mobilisations remettent en cause l'intérêt général promu en résistant contre de « grands projets inutiles et imposés ». À l'heure des dérèglements multiples, à la fois locaux et globaux, de plus en plus de conflits opposent des écologistes à d'autres écologistes. Cette enquête propose de cartographier l'histoire, les régimes narratifs et les effets d'une mobilisation socio-environnementale : celle du « quartier libre des Lentillères » en lutte contre la deuxième tranche du projet d'« écocité Jardin des maraîchers » à Dijon. Après avoir précisé les histoires à l'origine des représentations concurrentes de ce sol contesté, selon la perception

qu'en ont les acteurs, l'article se concentre sur les régimes narratifs de la mobilisation ainsi que sur sa réception auprès des professionnels de l'urbain. Cette mobilisation peut être considérée comme une mise au travail vivante de la pensée écologique, un laboratoire de l'habiter qui trouble la pratique des architectes urbanistes, mais peut aussi représenter une opportunité originale pour réinterroger l'activité de projet à l'heure du nouveau régime climatique.

At a time when socio-environmental controversies around development projects are intensifying, new forms of activism are emerging from militant anti-capitalist occupations ("zones à défendre" or "ZAD") in resistance to "large, ineffectual and decreed projects." These new forms of activism and civic engagement, both local and global, have become increasingly divisive, often pitting environmentalists against one another. This essay proposes to examine the history, the narrative regimes and the unfolding consequences of a specific case of socio-environmental mobilization, the "quartier libre des Lentillères" on the outskirts of the French city of Dijon. The "quartier libre" is currently being threatened by the proposed "écocité Jardin des maraîchers," an urban development project supported by the mayor of the city. After describing the competing viewpoints on this contested piece of land, the article focuses on the perspective of those mobilizing to oppose the development project as well as its reception by scholars and professionals working on urban questions. The form of environmental activism taking place in Dijon can be seen as a living actualization of environmental and ecological theories. While scenarios like this seem unsettling to the disciplines of architecture and urban planning, they may also represent opportunities for rethinking the role of architectural and urban interventions faced with the new realities of a heating climate.

INDEX

Mots-clés : Écologie, Écoquartier, Contestation, Agriculture urbaine, Squat, Projet, ZAD

Keywords : Ecology, Eco-Neighborhood, Protest, Urban Agriculture, Squat, Project, ZAD

AUTEUR

PIERRE BOUILHOL

Pierre Bouilhol est architecte et doctorant au laboratoire GERPHAU (École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette) et au laboratoire SASHA (faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'Université libre de Bruxelles). Il est enseignant dans les écoles d'architecture et chargé de recherche au sein de l'agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage ANMA, dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). En se concentrant sur des processus de transformations urbaines qui font l'objet de tensions autour de sujets de « nature », ses recherches portent sur la manière dont les pratiques contemporaines du projet sont troublées par les dérèglements socio-climatiques. Il étudie comment des vagues de submersion marine, des corridors écologiques ou des terres maraîchères sont chargés d'une conflictualité renouvelée opposant des visions concurrentes du futur, avec lesquelles les architectes doivent composer en ces temps incertains.

pbouilhol@gmail.com